



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
12 novembre 2001
Français
Original: anglais

Appui G

Première session ordinaire de 2002
28 janvier-8 février 2002, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
**Recommandations du Comité des commissaires
aux comptes, 1998-1999**

**PNUD : Rapport sur la suite donnée aux recommandations
du Comité des commissaires aux comptes
pour l'exercice biennal 1998-1999**

Rapport de l'Administrateur

Sujet

En prenant acte du présent rapport, le Conseil d'administration souhaitera peut-être noter que le PNUD a accompli des progrès considérables dans la mise en oeuvre des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice biennal 1998-1999.

1. Comme pour les exercices biennaux précédents, et conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 47/211, en date du 22 décembre 1992 (par. 9, 10 et 12), et 48/216 B, en date du 23 décembre 1993 (par. 5), l'Administrateur porte à l'attention du Conseil d'administration le second rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur le PNUD pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 (A/56/66/Add.1).

2. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 48/216 B et 52/212 B de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des organismes et programmes des Nations Unies de lui faire connaître, au moment où elle est saisie des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, leur réaction auxdites recommandations et les mesures qu'ils envisagent de prendre pour les appliquer, en incluant dans les rapports présentés à cette fin des calendriers d'application appropriés.

3. L'annexe au présent document actualise les mesures prises par le PNUD pour donner suite aux recommandations non encore appliquées figurant dans une lettre du



Président du Comité des commissaires aux comptes datée du 28 juin 2001, transmettant à l'Assemblée générale le rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité (A/56/132). Les numéros de paragraphes indiqués dans l'annexe font référence au document A/55/5/Add.1 (Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes). L'Administrateur a fourni un état actualisé de la réponse donnée par le PNUD à chaque recommandation, et il a indiqué l'état d'avancement des mesures que le PNUD a prises pour y donner suite et la date à laquelle il compte actuellement avoir accompli les objectifs fixés. L'Administrateur a le plaisir d'annoncer que des progrès ont déjà été accomplis dans la plupart des domaines et qu'on s'attache activement à régler les quelques problèmes qui demeurent en suspens.

Annexe

Recommandation figurant au paragraphe 10 a). Il faudrait veiller systématiquement à obtenir les rapports de vérification non reçus en concentrant les efforts sur les pays dont les dépenses au titre de l'exécution nationale sont les plus élevées.

Observation. Le Comité encourage le PNUD à poursuivre les efforts engagés pour renforcer les contrôles devant assurer le respect du principe de responsabilité, en particulier le suivi des rapports de vérification non reçus.

Actualisation : Le PNUD suit de près l'avancement des rapports d'audit concernant l'exécution nationale et l'exécution par des organisations non gouvernementales. Il envoie régulièrement des rappels aux bureaux de pays qui ne présentent pas leurs rapports d'audit dans les délais. Le Bureau de l'audit et des études de performance établit par ailleurs des rapports d'évaluation, qui font le point des résultats obtenus par les bureaux de pays en matière de gestion de l'établissement des rapports d'audit concernant l'exécution nationale et l'exécution par des organisations non gouvernementales. Les critères de performance sont notamment les suivants : actualité des rapports d'audit; rapports sur les dépenses engagées signés par l'agent d'exécution et l'auditeur; plan d'audit adapté; portée de l'audit appropriée; et pertinence du plan d'action élaboré par le bureau de pays pour donner suite aux conclusions et recommandations d'audit. Une note est attribuée à chaque bureau de pays et transmise à la direction générale.

Fin septembre 2001, sur les 1 761 audits prévus, le PNUD avait reçu 1 561 rapports d'audit. La grande majorité des pays dans lesquels les dépenses engagées sont supérieures à 5 millions de dollars ont présenté tous les rapports d'audit prévus ou presque. Seul un pays, dont les circonstances sont particulières, n'a présenté aucun rapport. En outre, cinq pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes doivent encore présenter bon nombre de rapports en souffrance. Dans presque tous les cas, cependant, les auditeurs vérifient actuellement les comptes des institutions financières internationales, et le PNUD recevra les rapports d'audit dès qu'ils auront été achevés.

Recommandation figurant au paragraphe 10 g). Le PNUD devrait demander à tous les bureaux de pays d'étudier la possibilité de s'entendre avec les autres organismes des Nations Unies pour conclure des contrats communs de louage de services, afin de faire des économies si cela est possible et d'accroître l'efficacité administrative.

Observation. Le PNUD entend collaborer activement avec le groupe de travail interorganisations à l'élaboration et à la gestion de contrats communs de louage de services.

Actualisation : Le PNUD collabore activement avec les autres organismes des Nations Unies, notamment ceux qui font partie du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin de mettre en oeuvre les *Guidelines on Common Services* (Principes directeurs concernant les services communs) du Comité administratif de coordination, au niveau des pays. Huit pays ont été sélectionnés en vue de participer à un atelier organisé par l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui se tiendra en novembre 2001 à l'École des cadres des Nations Unies à Turin (Italie), et dont l'objet est de renforcer les initiatives communes au sein du système des

Nations Unies. Le PNUD a pour politique de signer des contrats communs de louage de services avec les autres organismes des Nations Unies lorsqu'il est pratique et économique de le faire.

Recommandation figurant au paragraphe 10 j). Il faudrait mettre en place un système de suivi plus structuré des prestations des fournisseurs.

Observation. Le PNUD a informé le Comité qu'il donnerait un caractère plus officiel à ses pratiques dans ce domaine afin de réunir les renseignements nécessaires sur les prestations de ses fournisseurs.

Actualisation : Cette évaluation des prestations des fournisseurs figure maintenant dans le *Manuel des achats* que le PNUD a publié récemment.

Recommandation figurant au paragraphe 10 k). Le PNUD devrait procéder à une analyse coûts-avantages en vue de déterminer les économies qu'il pourrait réaliser en adoptant une politique d'achat plus soucieuse de la protection de l'environnement.

Observation. Le PNUD a l'intention d'évaluer les coûts et avantages d'une politique d'achat soucieuse de la protection de l'environnement.

Actualisation : Le PNUD a mené une étude non officielle sur les articles d'utilité commune (ordinateurs, véhicules, fournitures, matériel de bureau, etc.) afin d'évaluer les répercussions qu'aurait sur les coûts le fait d'intégrer les prescriptions en matière d'environnement. Les différences de coûts s'étant avérées négligeables, les prescriptions en matière d'environnement ont été intégrées dans les spécifications en tant que norme.

Recommandation figurant au paragraphe 10 l). Il faudrait donner suite aux recommandations formulées dans le rapport de 1998 au sujet de la consommation d'énergie dans les immeubles FF et DC-1 et de l'impact sur l'environnement.

Observation. Il est prévu d'effectuer les travaux de rénovation technique nécessaires dans les deux bâtiments.

Actualisation : La société Carrier Corporation rééquipe actuellement le bâtiment FF afin de le remettre aux normes en matière d'économies en énergie. Le PNUD a signé un contrat avec cette société de service énergétique, qui a entrepris une évaluation complète du bâtiment en vue d'évaluer les économies qui pourraient être réalisées en y diminuant la consommation d'énergie. Ce projet de rééquipement sera achevé d'ici à la fin du premier trimestre 2002.

Recommandation figurant au paragraphe 10 m). Le PNUD devrait mieux surveiller la consommation de papier dans toutes les divisions et fixer un objectif de réduction de cette consommation; il devrait également établir des normes d'utilisation des imprimantes et des photocopieuses et veiller, par exemple, à ce que l'impression en double face soit le mode normal de fonctionnement de toutes ces machines.

Observation. Le plan d'action élaboré à cet effet est en cours de mise en oeuvre.

Actualisation : Toutes les nouvelles imprimantes achetées sont obligatoirement équipées pour imprimer en double face, et le PNUD standardise actuellement son parc d'imprimantes et remplace celles qui consomment trop d'énergie. Ces mesures ont été approuvées par le Comité consultatif sur la réforme des achats.

Recommandation figurant au paragraphe 10 q). Le PNUD devrait attendre pour planifier des projets d'être assuré de leur financement.

Observation. Le PNUD a l'intention de s'assurer, dans le cadre du contrôle des budgets des projets, que la règle de gestion financière 111.01 d) est respectée.

Actualisation : Le PNUD a toujours pour règle de n'inclure dans les descriptifs de projets que les fonds dont il peut disposer – dans la limite du plafond des engagements autorisés pour la période de planification considérée. Le PNUD a mis en place un système par lequel la direction générale est immédiatement prévenue lorsqu'un bureau dépasse son pouvoir d'approbation. Une liste récapitulative est établie chaque mois.

Le Groupe de contrôle sera chargé de suivre l'application de ces règles en effectuant des contrôles aléatoires des projets, qui comprendront la comparaison entre les budgets approuvés au titre des projets et les ressources non engagées dont disposait le bureau ayant approuvé le projet lors de la signature du document considéré.

Recommandation figurant au paragraphe 10 r). Le PNUD devrait établir des indicateurs de résultat ou des objectifs quantifiables et mesurables pour tous les projets et évaluer les réalisations sur la base de ces critères, et les bureaux de pays devraient procéder régulièrement à des contrôles et des évaluations conformément aux directives du Programme.

Observation. Le PNUD estime que l'élaboration de nouveaux instruments de programmation qui seront utilisés à partir de 2001 répondra à cette recommandation.

Actualisation : Des conseils relatifs à certains éléments de la recommandation figurent d'ores et déjà dans le *Manuel de programmation* du PNUD. Cependant, comme suite à l'introduction et à l'institutionnalisation dans l'organisation de méthodes axées sur les résultats, le PNUD révisé actuellement ses instruments de programmation afin d'y inclure des objectifs quantifiables et des indicateurs de résultat, et d'assurer la cohérence de l'ensemble de la documentation concernant les programmes, depuis le cadre de coopération de pays jusqu'aux descriptifs des différents projets. Les instruments révisés devraient être prêts d'ici à la fin de 2001. Le PNUD occupera alors une position de pointe en matière de techniques de gestion axée sur les résultats.

Le contrôle des pratiques d'évaluation et de suivi des bureaux de pays est effectué à la fois par les bureaux régionaux, au moyen de visites de contrôle régulières, et par le Bureau de l'audit et des études de performance, qui évalue les résultats des bureaux de pays, grâce à des audits de gestion. En outre, le Bureau de l'évaluation suit les données relatives à la conformité des évaluations des bureaux de pays et tient la direction générale du PNUD régulièrement informée. En dehors du suivi informel, les bureaux de pays et les bureaux régionaux reçoivent des rappels trimestriels concernant les évaluations à venir ou en souffrance.

Recommandation figurant au paragraphe 10 s). Le PNUD devrait demander au Bureau de l'audit et des études de performance de faire en sorte que chaque membre de son personnel reçoive la formation requise pour que l'organisation conserve sa compétence technique.

Observation. Le Bureau établit actuellement des plans individuels d'apprentissage, de formation et de perfectionnement pour chacun des membres de son personnel.

Actualisation : Les plans annuels de formation et de perfectionnement ont été mis au point dans le cadre de l'évaluation annuelle des résultats. Des plans à long terme seront établis lorsque l'équipe spéciale chargée des audits internes aura achevé ses travaux. Cette équipe spéciale, créée par l'Administrateur, étudie actuellement la portée des audits internes et les méthodes suivies, ce qui aura une incidence directe sur les besoins en formation et en perfectionnement du personnel d'audit interne. Les plans à long terme couvriront à la fois les besoins généraux du Bureau et ses besoins spécifiques.

Recommandation figurant au paragraphe 10 u). Le Bureau de l'audit et des études de performance devrait être chargé d'inventorier les principaux systèmes et contrôles et de conserver l'information dans les archives, afin de faciliter les audits ultérieurs.

Observation. Le PNUD a accepté cette recommandation, qu'il a entrepris d'appliquer.

Actualisation : Les principaux systèmes ont été recensés, et la documentation correspondante est conservée dans les archives, afin de faciliter les audits ultérieurs. Il est prévu d'améliorer encore le système à l'avenir, notamment en créant des liens plus efficaces entre les différents éléments d'information disponibles sur l'Intranet du PNUD.

Recommandation figurant au paragraphe 41. Il faudrait demander aux représentants résidents d'attester l'exactitude des inventaires annuels présentés par les bureaux de pays et de s'assurer que ceux-ci ont tous remis le leur; il faudrait également vérifier l'inventaire du siège pour s'assurer que l'évaluation de chaque élément d'actif est réaliste; enfin, il faudrait redoubler d'efforts pour mettre au point un système adéquat de contrôle des stocks.

Observation. Le PNUD a accepté cette recommandation, qu'il s'applique actuellement à mettre en oeuvre.

Actualisation : Le PNUD a mis en oeuvre cette recommandation et les inventaires annuels certifiés, qui sont présentés par les bureaux de pays, ont été notablement améliorés. En ce qui concerne le logiciel de contrôle des inventaires, les problèmes qui persistaient dans le système d'inventaire existant ont été réglés. Le PNUD a cependant conclu que, compte tenu des derniers progrès technologiques réalisés dans ce domaine, il serait plus efficace d'introduire un nouveau système de contrôle des inventaires. Le PNUD a l'intention de mettre en place un tel système début 2002.

Recommandation figurant au paragraphe 42. Il faudrait achever l'examen des avances consenties à des gouvernements et passer par profits et pertes toutes les sommes irrécouvrables.

Observation. Le PNUD a accepté cette recommandation et prend actuellement les dispositions nécessaires.

Actualisation : Le PNUD a continué à examiner toutes les sommes à recevoir, y compris les avances dues par des gouvernements, et passera les sommes irrécouvrables par profits et pertes en 2002.

Recommandation figurant au paragraphe 97. Il faudrait déterminer les délais à prévoir pour la conclusion des contrats et à chaque stade de la passation des marchés, et comparer les délais effectifs à ces critères.

Observation. Le PNUD a accepté cette recommandation et s'attache actuellement à la mettre en oeuvre.

Actualisation : Pour lui permettre de surveiller ses résultats, le PNUD a récemment publié le *Manuel des achats*, qui indique la marche à suivre pour effectuer une opération d'achat. Le processus de contrôle variera en fonction de la complexité des opérations.

Recommandation figurant au paragraphe 174. Le Bureau de l'audit et des études de performance devrait assurer une meilleure couverture de la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants au cours de l'exercice biennal 2000-2001, compte tenu en particulier de l'augmentation du nombre des bureaux de pays dans cette région depuis quelques années.

Observation. Le PNUD a souscrit à cette recommandation, qu'il a entrepris de mettre en oeuvre.

Actualisation : Le PNUD a donné suite à cette recommandation. Pour mieux couvrir l'Europe et la Communauté d'États indépendants, le Bureau a déjà entrepris de passer des contrats pour des activités de durée limitée. Le Bureau a mené à bien le contrôle de gestion d'au moins quatre bureaux de pays dans la région.

Recommandation figurant au paragraphe 177. Le Bureau de l'audit et des études de performance devrait réaliser des études officielles indépendantes pour déterminer dans quelle mesure les plans d'action issus des activités d'auto-évaluation des contrôles sont effectivement appliqués.

Observation. Le Comité se félicite des initiatives prises par le Bureau de l'audit, et des études de performance réalisées, afin de déterminer dans quelle mesure les plans d'action issus des activités d'auto-évaluation des contrôles sont appliqués et suivra l'évolution de la situation.

Actualisation : Les bureaux qui ont mené des activités d'auto-évaluation des contrôles doivent maintenant présenter au Bureau de l'audit et des études de performance des plans d'action. Une demande de mise à jour est envoyée six mois après la session d'auto-évaluation des contrôles. Le système de suivi a été mis en place en avril 2001. Il était prévu d'effectuer une évaluation indépendante, mais les autres priorités concernant les bureaux de pays n'ont pas permis de la réaliser. Elle aura peut-être lieu dans un avenir proche.

Recommandation figurant au paragraphe 186. Le Bureau de l'audit et des études de performance devrait mettre au point un système permettant de déterminer correctement le coût complet de chaque produit.

Observation. Le Bureau a informé le Comité qu'après avoir étudié plusieurs méthodes de calcul du coût complet, il en avait retenu une. Le Comité en prend note avec satisfaction, mais l'observation du PNUD, selon laquelle cette innovation pourrait entraîner une diminution des ressources disponibles aux fins de la prestation de services, lui paraît préoccupante, et il encourage le Programme à réduire au minimum ce type d'incidence.

Actualisation : Le Bureau de l'audit et des études de performance participe actuellement à l'élaboration d'un système pilote de comptabilité des coûts, qui a été lancé par le Bureau de la gestion. Les données de base ont été saisies et le système devrait être pleinement opérationnel en 2002. Il sera évalué et comparé à un autre système plus simple fondé sur le contrôle des présences.
